



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT & RABAIS FAMILIAL

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – SAISON SOCCER RÉCRÉATIF - ÉTÉ

LA DATE D'ANNULATION EST **LA DATE À LAQUELLE NOUS RECEVONS LA DEMANDE PAR ÉCRIT** PAR COURRIEL À INFO@ASMONTIS.COM

Annulation avant le début des cours

Si l'uniforme a été remis, vous devez nous le remettre dans le même état que vous l'avez reçu, sans quoi nous vous rembourserons le montant payé pour la saison, moins le coût de l'uniforme.

Annulation après le début des cours/matches

- Nous vous rembourserons par chèque par la poste le montant payé pour la saison moins :
-
- frais fixe de base (coût de la fédération/affiliation + uniforme)
- le coût des cours déjà suivis (balance du montant, divisé par nombre de séances, fois le nombre de cours suivis/matches joués)
- 10% de la balance du montant ou 50\$ (montant le moins élevé des deux)
-

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – SAISON SOCCER RÉCRÉATIF – AUTOMNE/HIVER/PRINTEMPS

LA DATE D'ANNULATION EST **LA DATE À LAQUELLE NOUS RECEVONS LA DEMANDE PAR ÉCRIT** PAR COURRIEL À INFO@ASMONTIS.COM

Annulation avant le début des cours

Si l'uniforme a été remis, vous devez nous le remettre dans le même état que vous l'avez reçu, sans quoi nous vous rembourserons le montant payé pour la saison, moins le coût de l'uniforme.

Annulation après le début des cours/matches

- Nous vous rembourserons par chèque par la poste le montant payé pour la saison moins :
-
- frais fixe de base (coût de la fédération/affiliation + uniforme)
- le coût des cours déjà suivis (balance du montant, divisé par nombre de séances, fois le nombre de cours suivis/matches joués)
- 10% de la balance du montant ou 50\$ (montant le moins élevé des deux)
-

POLITIQUE – SAISON SOCCER COMPÉTITIVE OCTOBRE À JANVIER et LSIRS

LA DATE D'ANNULATION EST **LA DATE À LAQUELLE NOUS RECEVONS LA DEMANDE PAR ÉCRIT PAR COURRIEL À INFO@ASMONTIS.COM**

- Nous vous rembourserons par chèque par la poste le montant payé pour la saison moins :
-
- frais fixe de base (coût de la fédération/affiliation + uniforme)
- le coût des matchs joués (LSIRS) ou des activités auxquelles le joueur a participé (CDC, perfectionnement technique, etc) soit la balance du montant, divisé par nombre de séances, fois le nombre de cours suivis/matches joués.
- 10% de la balance du montant ou 50\$ (montant le moins élevé des deux)
-

POLITIQUE – SAISON SOCCER COMPÉTITIVE JANVIER À SEPTEMBRE 2019

LA DATE D'ANNULATION EST **LA DATE À LAQUELLE NOUS RECEVONS LA DEMANDE PAR ÉCRIT PAR COURRIEL À INFO@ASMONTIS.COM**

- Nous vous rembourserons par chèque par la poste le montant payé pour la saison moins :
-
- frais fixe de base (coût de la fédération/affiliation + uniforme si payé par le club)
- le coût des mois d'activités utilisés (balance du montant, divisé par nombre de mois, fois le nombre de mois utilisés. Le mois au cours duquel la demande est reçue est comptabilisé dans le calcul).
- 10% de la balance du montant ou 50\$ (montant le moins élevé des deux)

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT – CAMP DE SOCCER

La politique de remboursement prévoit des remboursements pour raisons médicales avec billet du médecin ou si nous sommes avisés minimum 15 jours avant le début de l'activité. Des frais administratifs de 20\$ seront déduits de tout remboursement, jusqu'à un maximum de 40\$ par famille sauf dans le cas d'une annulation par l'AS Montis. Aucun remboursement ne sera émis après le début du camp ou si l'enfant ne se présente pas au camp.

Avant le début du camp

Pour une annulation avant le début de l'activité, une demande écrite devra être acheminée à info@asmontis.com au moins 15 jours avant le début du camp.

Renvoi pour motifs valables

En cas de renvoi d'un jeune par les responsables du camp, un remboursement sera fait au prorata de l'activité encourue moins les frais administratifs.

POLITIQUE DE RABAIS FAMILIAL – SAISON SOCCER ÉTÉ

Un rabais est offert sur demande aux familles nucléaires de 3 enfants et plus de 18 ans et moins s'inscrivant pour la saison de soccer estivale d'une même année.

Un rabais de 50% sera appliqué sur la ou les inscriptions les moins coûteuses, et ce, à partir du 3e enfant.

La demande doit être soumise au plus tard le **15 juillet** de l'année de l'activité. Toutes les demandes soumises après cette date seront refusées.

Faire la demande par courriel à info@asmontis.com en indiquant les noms des enfants ainsi que le nom et l'adresse complète du demandeur.

Un chèque vous sera envoyé par la poste à la mi-août.